

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

Présents : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER, Amaury FARGES, Estelle HIDALGO, Yvan JAYET dit LARAFFE, Michèle LAMBERT Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Mélanie ZIZZO.

Excusés : Sébastien FANI (pouvoir à Michèle LAMBERT), Thibault LEFEBVRE (pouvoir à Jacques PERRILLAT-BOITEUX), Aurélia TRUNFIO.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Madame Christine BERGER est désignée secrétaire de séance.

1-Vote du compte administratif 2024 du budget principal

Le Maire rappelle que l'ensemble des éléments des résultats financiers 2024 ont été examinés et analysés lors de la commission finances du 26 Février, ouverte à tous les membres du conseil. Les éléments qui seront soumis au vote n'ont pas évolué. Par ailleurs, il indique que la commune passera pour 2025 au compte financier unique (CFU) qui permettra de rassembler compte de gestion et compte administratif, ce qui permettra un peu de simplification.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le Maire se retire. En l'absence de Madame Aurélia TRUNFIO, première adjointe, Madame Michèle LAMBERT préside la séance et présente les principaux éléments du compte administratif 2024 du budget principal qui peut se résumer comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement	
-			
Recettes	408 402,81	294 180,95	
Dépenses	278 826,98	142 778,34	
Résultat de l'exercice 2024	129 575,83	151 402,61	
Report 2023	413 404,32	-177 856,13	
Résultat cumulé	542 980,15	-26 453,52	
			solde global 2024
			516 526,63

Il est précisé que les éléments du compte administratif sont en tous points conformes avec les comptes présentés par M. le Trésorier principal d'Aix les Bains.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité des présents (9 voix, le Maire s'étant retiré) le compte administratif 2024.

Manuel ARRAGAIN rejoint la séance.

2-Vote du Compte de gestion 2024 du budget principal

Le Maire présente au Conseil les éléments du compte de gestion du budget principal réalisé par Monsieur le Trésorier principal d'Aix les Bains pour l'année 2024. Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la commune relatifs à l'exercice 2024, constatant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du budget principal et du Compte de Gestion transmis à ce jour par le trésorier d'Aix les Bains en charge de la gestion de la Commune, le Maire précise que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité des présents (10 voix) le compte de gestion 2024.

3-Affectation du résultat 2024 du budget principal

Le Maire rappelle au Conseil les résultats du compte administratif 2024 :

- **Section de fonctionnement : + 542 980.15 €**

- **Section d'investissement : - 26 453.53 €**

Il précise qu'il n'y a pas de restes à réaliser. Vu le déficit de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- ***en recette d'investissement (R1068) : 26 453,53 €,***
- ***en report de fonctionnement (R002) : 516 526,63 € (542 980,15 – 26 453,53 € affectés à l'investissement)***

4-Vote du Budget primitif 2025

Le Maire rappelle la réunion finances du 26 Février 2025 au cours de laquelle ont été présentés les comptes 2024 et le projet de budget primitif 2025.

Il précise que quelques ajustements ont été réalisés du fait d'informations donnés par les services fiscaux concernant les ressources de l'année et pour tenir compte de dépenses survenues ou engagées au mois de mars. Au vu de ces éléments, le maire présente au conseil le projet de budget primitif 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAP. 011 (Charges à caractère général)	138 010	CHAP. 70 (Produits divers de gestion courante)	30 800
CHAP. 012 (Charges de personnel)	92 700	CHAP. 73 (Impôts et taxes)	69 115
CHAP. 014 (Atténuations de produits)	5 000	CHAP. 731 (Impôts locaux)	193 500
CHAP. 65 (Charges de gestion courante)	56 800	CHAP. 74 (Dotations et participations)	47 700
CHAP. 67 (Charges exceptionnelles)	1 000	CHAP. 75 (Autres produits de gestion courante)	32 800
CHAP. 68 (Dotations aux provisions)		002 (REPORT EXCEDENT DE 2024)	516 526,63
CHAP. 023 (Virement à l'investissement)	596 931,63		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	890 441,63	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	890 441,63

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAP. 20 (Immos incorporelles)	20 000	CHAP 10 (Dotations et fonds divers)	56 453,52
CHAP. 21 (Immos corporelles – travaux affectés)	482 700	CHAP 13 (Subventions)	65 957
CHAP. 21 (Immos corporelles – travaux non affectés)	180 188,63	CHAP 021 (Virement du fonctionnement)	596 931,63
CHAP. 23 (Immos en cours)	10 000	001 (REPORT EXCEDENT DE 2022)	
001 (REPORT DEFICIT 2024)	26 454		
040 (Opérations d'ordre)	10 000	040 (Opérations d'ordre)	10 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	729 342,15		729 342,15

Au vu de cette présentation,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents (10 Voix), approuve le budget primitif 2025 qui s'équilibre ainsi :

**** Section de fonctionnement : 890 441,63 €***

**** Section d'investissement : 729 342,15 €.***

5-Vote des taux d'imposition 2025

Le Maire rappelle que la Commune de Vions n'est pas concernée par les dispositions qui permettent dans certaines zones tendues d'appliquer une surcote de taxe d'habitation (celle-ci ne s'appliquant qu'aux résidences secondaires). De fait, toute évolution des taux devrait être appliquée aux trois fiscalités. Compte-tenu des baisses de ressources subies par la commune, il n'est pas prudent d'envisager de baisse de la fiscalité. En revanche, au regard des finances saines de la commune, des charges qui pèsent sur les ménages et de l'augmentation des bases, une augmentation des taux n'est pas souhaitable. Il est donc proposé de ne pas faire évoluer les taux d'imposition, et de conserver les mêmes taux qu'en 2024 :

TAXE D'HABITATION = 10.86 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI = 33.57 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI = 147.01 %

Il est rappelé que ces taux n'ont pas été augmentés depuis plus de 15 ans. D'autre part, la Commune a adhéré au dispositif « Observatoire fiscal » mis en place par Grand Lac, qui permet de mieux connaître les bases appliquées dans la commune (et de constater qu'en l'absence d'une révision des valeurs locatives, de fortes disparités existent sur lesquels il conviendra d'interpeller les services fiscaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents (10 voix) décide de maintenir les taux de fiscalité pour 2025 :

- **TAXE D'HABITATION = 10.86 %**
- **TAXE SUR LE FONCIER BATI = 33.57 %**
- **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI = 147.01 %**

Questions diverses

- Démarrage des **travaux d'aménagement de la rue de la Muraille et des réparations intérieures de la salle des fêtes** :
- Concernant la Rue de la Muraille, Jacques Perrillat-Boiteux indique qu'une réunion préparatoire de chantier aura lieu le 8 Avril avant démarrage des travaux le Lundi 14 Avril. Les travaux débiteront par le secteur mairie. Le département a informé la mairie de travaux de reprise des enrobés de la route départementale fin avril, et la SNCF programme des travaux de maintenance sur le passage à niveau en mai. Dans les deux cas des fermetures temporaires de la route avec déviation par les voies communes sont envisagées. Il conviendra de s'assurer que ces fermetures sont compatibles avec les travaux Rue de la Muraille.
- Concernant la salle des fêtes, Manuel ARRAGAIN explique que les travaux de changement des vitres fendues auront lieu dès la semaine du 31 Mars. Les travaux de changement de la porte de la cuisine pour mise aux normes de la sécurité incendie ne sont pas programmées mais pourraient avoir lieu sur une journée de semaine.
- **Audit énergétique de la mairie et de la salle des fêtes** : l'entreprise mandatée par le SDES est intervenue et finalisera son étude d'ici mi-avril.
- **Organisation du parking de la salle des fêtes** : les membres du conseil échangent sur l'opportunité de mettre en place des portiques pour bloquer les entrées du parking aux campings cars et caravanes de plus en plus nombreux à s'y installer pour une ou plusieurs nuits. Malgré la signalisation mise en place de nombreuses installations ont lieu, prenant parfois jusqu'à 4 ou 5 places, générant des nuisances en terme de déchets et déversements d'eaux usées, etc. Le Maire présente un projet de portiques qui pourrait être installés. Après échange, les conseillers :
 - S'accordent sur la nécessité de trouver à court – moyen terme une solution durable pour éviter les problématiques qui se multiplient sur ce parking,
 - Prennent acte de la problématique du ramassage des ordures qui empêche la fermeture du parking par des portiques en semaine pour l'entrée la plus à l'est,
 - S'interrogent sur la possibilité d'un aménagement plus global du parking (quitte à envisager un projet plus abouti avec demande de subvention),

- L'utilisation du parking d'avril à octobre voire novembre 2025 pour stocker les engins et les matériels du chantier de la Muraille semblent rendre impossible pour aménagement pour l'été. D'autre part, le projet devra tenir compte de l'ensemble des coûts engendrés, notamment pour mise en place des socles bétons pour le scellement des portiques.

Il est décidé de poursuivre cette réflexion et d'approfondir le projet pour répondre à l'ensemble des questions posées. Dans l'attente, il est convenu de remettre en place une signalétique pour interdire les campings cars (les panneaux mis en place par l'agent communal ayant été volontairement enlevés) et de faire appel à la Commune de Chanaz et à son AVSP pour aider le maire à faire respecter l'arrêté municipal pris sur le parking.

- **Point urbanisme** : le maire précise que plusieurs aménagements qui posent question ont été évoqués en commission urbanisme. Un contact sera pris prochainement avec les propriétaires concernés pour voir ce qui peut être régularisé ou devra être démonté.
- **Accord local de Grand Lac** : le Maire indique que le conseil communautaire du 25 Mars a adopté le contenu d'un accord local permettant de déroger à l'application stricte de la démographie dans la répartition des sièges à Grand Lac. Cet accord diminuerait proportionnellement la représentation d'Aix les Bains au profit de communes « moyennes » de l'agglomération. Pour le présent mandat un tel accord avait été mis en place mais doit être renouvelé pour le prochain mandat afin de tenir compte de la démographie La Commune de Chindrieux, si l'accord est validé, disposera d'un second conseiller communautaire. Le Maire explique que cet accord devra être soumis au vote du prochain conseil municipal, et indique qu'il ne peut qu'y être favorable et proposera au conseil municipal de l'adopter.
- **Projet de carrière** : les représentants de l'association Acclame sont venus en mairie Lundi 24 Mars pour échanger sur le projet de carrière et alerter le Maire sur les opérations de défrichage réalisées aux Iles de Vions Ils communiqueront à la mairie des éléments qu'ils ont relevé au sujet du projet et de la nature des sols. Une réunion publique sera proposée le 7 Mai.
- Michèle LAMBERT informe le conseil que le **maintien de 4 classes** au sein du RPI Chanaz-Vions a été confirmé pour la rentrée 2025.
- Le Maire informe le conseil que le **nettoyage de printemps** s'est déroulé de manière satisfaisante avec une bonne participation citoyenne et une ambiance conviviale. Il a permis de nettoyer de nombreux espaces mais aussi d'identifier des points problématiques.
- **Agenda** :
 - Permanence Elus le Samedi 5 Avril,
 - Repas cantonal des aînés le Dimanche 6 Avril
 - AG du Comité des fêtes le Lundi 7 Avril : le maire explique qu'il a pris l'initiative de proposer au président et au bureau du comité des fêtes de se réunir rapidement afin de déterminer quelles manifestations pourront être organisées. La date étant fixée, il appartient désormais à l'équipe du comité de déterminer si un bureau peut être mis en place et maintenir les manifestations habituellement organisées.
 - Prochain conseil Mercredi 16 Avril.
 - Réunion publique organisée par Acclame sur la nature des sols et de l'environnement aux Iles de Vions et le projet de carrière le 7 Mai à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

